

Travail social

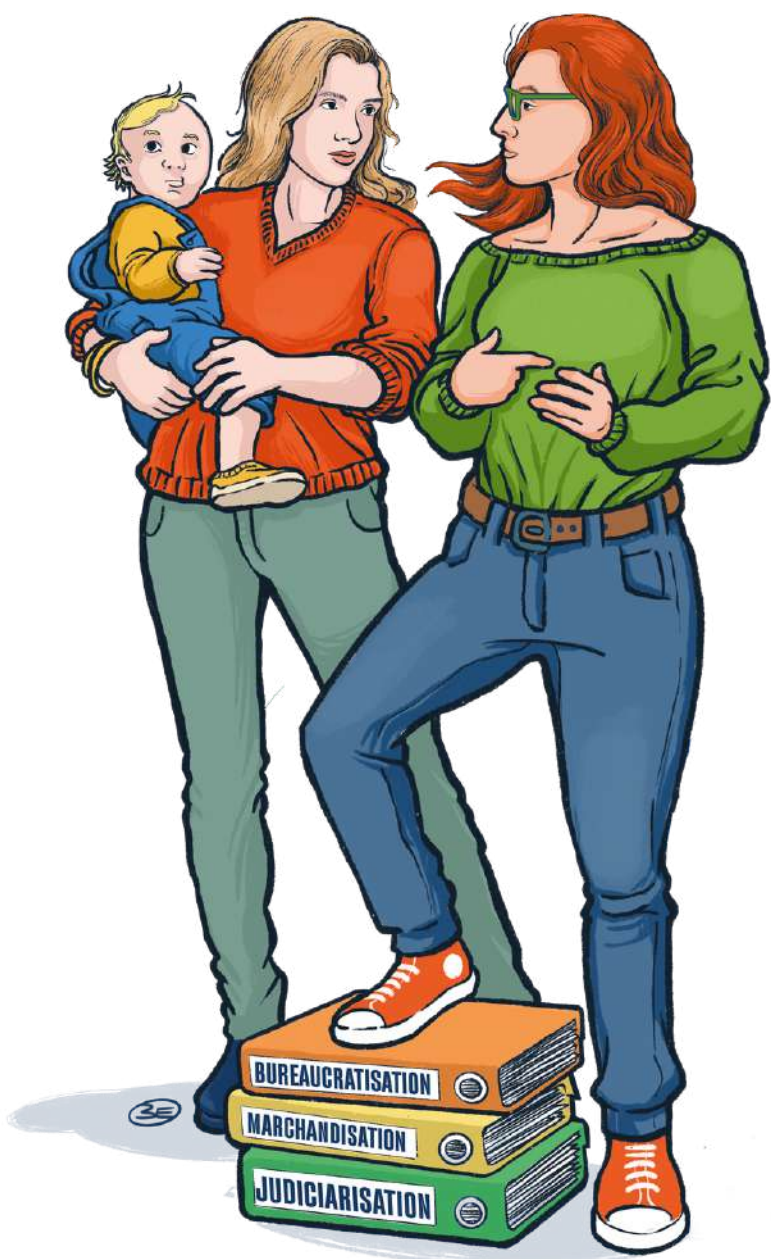
défendons nos métiers !

Les assistant-es de service social, éducateur-trices spécialisé-es, conseiller-es en économie sociale et familiale, éducateur-trices de jeunes enfants, éducateur-trices techniques, métiers très féminisés, sont désormais reconnus en catégorie A mais avec des grilles ne correspondant pas au niveau de qualification, et une rémunération inférieure aux grilles de catégorie A-type.

La réforme des Diplômes d'État du social a conduit à leur inscription au grade licence, mais seul-es les diplômé-es à compter de 2021 en bénéficient. **En ne reconnaissant ce grade qu'à ces nouveaux diplômés, le gouvernement prive nombre de professionnel·les en activité du niveau de qualification correspondant à leurs compétences.**

En n'octroyant le **COMPLEMENT DE TRAITEMENT INDICIAIRE (CTI)**, premier pas vers la reconnaissance des métiers du travail social (tous cadres d'emploi confondus), qu'à certain-es, le gouvernement persiste dans cette dynamique d'inéquité. **De plus, les professionnel·les intervenant en internat ne bénéficient pas de la catégorie active.**

CES RÉALITÉS STATUTAIRES CONJUGUÉES AU NOUVEAU MANAGEMENT PUBLIC DÉGRADENT LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET LE SERVICE PUBLIC, ET GÈNÈRENT UNE PERTE D'ATTRACTIVITÉ DE CES MÉTIERS.



La FSU Territoriale

22 rue Malmaison 93 170 Bagnolet

01 41 63 27 59 contact@snuter-fsu.fr

snuter-fsu.fr [lafsuterritoriale](https://www.facebook.com/lafsuterritoriale)

[@fsu-territoriale.bsky.social](https://twitter.com/fsu-territoriale.bsky.social)



Engagé·es
au quotidien

LE SECTEUR N'ATTIRE PLUS LES JEUNES GÉNÉRATIONS (méconnaissance des métiers, conditions de travail dégradées, peu de perspectives d'évolution, etc.) ce qui est accentué par la mise en place de Parcours Sup (candidat-es plus jeunes, ayant du mal à se projeter dans ces missions).

Beaucoup d'étudiant-es abandonnent la formation ou poursuivent leurs études après le diplôme plutôt que d'exercer. Les métiers du social ne s'envisagent plus dans la durée ; **près d'une éducatrice spécialisée sur deux quitte la profession au bout de neuf ans.**

Les collectivités, en première ligne pour assurer un service public auprès des publics fragiles, ne font pas exception.

La FSU Territoriale revendique

- La reconnaissance au grade licence des diplômes d'AS, d'ES, d'ETS, d'EJE et de CESF obtenus avant 2021
- La création d'un cadre d'emplois de catégorie B accessible par la promotion au choix
- Un déroulement de carrière correspondant à la catégorie A Type
- L'attribution du Complément de Traitement Indiciaire à l'ensemble des professionnel-es de la filière sociale et médico-sociale et aux métiers associés (filiales administrative et technique)
- La catégorie active pour tous les personnels intervenant en internat auprès de publics vulnérables
- Un engagement effectif des collectivités dans l'accès à la formation, des concours et recrutements à la hauteur des besoins sur les territoires
- La reconnaissance financière du tutorat quel que soit le métier ou le stage concerné
- La définition d'un taux d'encadrement en foyer et en milieu ouvert



La FSU Territoriale 2026 - ne pas jeter sur la voie publique

LA FSU TERRITORIALE
Unies pour agir



La FSU Territoriale

22 rue Malmaison 93 170 Bagnole

01 41 63 27 59 contact@snuter-fsu.fr

snuter-fsu.fr lafsuterritoriale

@fsu-territoriale.bsky.social



Engagé-es
au quotidien